

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 8 décembre 2023

Présents : Gérard BRUN - Madeleine CLERET – Corinne DESTOUCHES – Jean-Jacques DUSSART – Marc JUVIN – Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET – Philippe MOUSSERIN – Viviane MOUSSERIN – Jérôme PENE

Retard : Gilles MAYET (arrivé à 19h10)

Pouvoirs : Magali BONIN à Corinne DESTOUCHES

Absents : Lydie CLAVEAU

Secrétaire de séance : Corinne DESTOUCHES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle souhaite ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Subvention à l'Association des Parents d'Elèves Montoldrois (APEM)
- Admission en non-valeur

Compte-rendu de la séance du 20 octobre 2023 :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte-rendu de la séance du 20 octobre 2023. Le Conseil Municipal vote à mains levées et adopte le document à l'unanimité des membres présents.

Subvention à l'Association des Parents d'Elèves Montoldrois (APEM) :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une nouvelle association (APEM) s'est créée en cours d'année. Elle propose de lui attribuer une subvention de 50.00 €. Ce montant est le même qu'aux autres associations montoldroises.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents accepte de verser à l'APEM une subvention de 50.00 € sur le budget principal de 2023.

Admission en non-valeur :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une facture assainissement de 2018 n'a jamais été réglée par un habitant de la commune. Le Trésor Public nous informe qu'en raison du faible montant, cette dernière doit être inscrite dans le budget en « admission non-valeur ». Le montant de cette facture étant de 1.29 € il est donc inférieur au seuil de poursuite.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à la majorité des membres (9 pour et 1 contre) accepte d'inscrire cette somme au budget assainissement 2023.

Décision modificative : n°1 - budget assainissement :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative pour ajuster les dépenses de fonctionnement sur le budget assainissement.

Compte 6068 – Autres matières et fournitures :	- 200.00 €
Compte 61523 – Réseaux :	- 100.00 €
Compte 6541 – Créances admises en non-valeur :	- 159.36 €
Compte 673 – Titres annulés sur exercice antérieur :	+ 459.36 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents accepte ce virement de crédits et autorise Madame le Maire à signer les opérations comptables nécessaires.

Cantine :

Monsieur DUSSART, 1^{er} adjoint, présente au Conseil Municipal les résultats de l'enquête de satisfaction faite auprès des parents des élèves qui déjeunent à la cantine.

20 enquêtes distribuées, 19 réponses reçues.

Suite à cette enquête et aux réponses, il est proposé les points suivants :

- Livraison des repas par la cantine municipale de Varennes-sur-Allier

- Mise en place dès la rentrée du 8 janvier 2024
- Tarification : 3.50 € par repas enfant et 5.50 € par repas adulte
- Signature d'une convention avec la mairie de Varennes-sur-Allier
- Courrier d'information aux parents

Le Conseil après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents, donne un accord de principe et autorise Mme le Maire et l'Adjoint délégué :

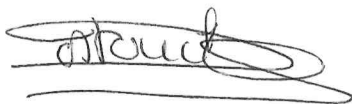
- A mettre en place la livraison des repas par la cantine de Varennes-sur-Allier
- A étudier plus en détail les coûts à inscrire au prochain budget de 2024
- A signer tous les documents relatifs à ce dossier

Questions diverses :

- préparation de la cérémonie des vœux (13 janvier à 18h30)
- élections européennes le 9 juin 2024
- proposition d'installation de panneaux lumineux par le Conseil Départemental (non à l'unanimité)
- points sur les travaux effectués en 2023

La séance est levée à 20h30

**Le Secrétaire,
Corinne DESTOUCHES**



**Le Maire,
Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET**

